DE_010_2024

République Française

LOZERE

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du vendredi 09 février 2024

Date convocation : 05 février 2024	*neuf février deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 6	
Votants : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Rémy MONET représenté par Patrick ROY
Pour : 6	
Contre : 2	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART
Abstentions : 1	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Candidature retenue de Barre des Cévennes par la Région Occitanie pour faire partie des collectivités pilotes intégrant le dispositif « Fabrique des Transitions » sur l'année 2024 afin de mener à bien les projets retenus dans le cadre de « Bourg Centre Occitanie » et du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Coût 5000 euros. Recherche de cofinancement.

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante que cela fait de nombreuses années déjà que la commune de Barre des Cévennes souhaite faire advenir un projet de lotissement d'un genre nouveau (éco-hameau, tiers lieu, zone artisanale, accueil d'un berger, projets innovants...) qui permette d'assurer une présence d'habitant à l'année, rendre accessible le foncier et adopter un mode de vie sobre adapté à la raréfaction des ressources et aux impacts du dérèglement climatique.
En octobre 2022, une nouvelle impulsion est donnée au projet au travers la constitution d'un Comité de Pilotage et de la rédaction de deux appels à projet. A ce jour, la commune met tout en œuvre pour trouver des porteurs de projets (animation, journées Portes Ouvertes, participation à des conférences, organisation de réunion publique).
Un an plus tard, en octobre 2023, la commune a besoin d'ingénierie, de visibilité et d'aides financières pour la réussite des projets ci-dessus qui se veulent exemplaires sur le plan environnemental, en apportant une réflexion globale et transversale de tous les enjeux du XXIe siècle sous l'acronyme AHG3E pour Alimentation, Habitat, Gouvernance, Energie, Eau, Economie.

C'est pourquoi un projet de convention (pièce jointe) est soumis à la validation du Conseil pour l'année 2024.
La contribution financière de la commune est de 5000 euros (cinq mille euros).

Des demandes de cofinancement seront demandées aux partenaires : Etat, Département, Communauté de Communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Préfecture
Date de reception de l'AR: 13/02/2024
048-214800195-DE_010_2024-DE